



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Graves soupçons visant neuf militaires en Guyane : demande de clarification

Question écrite n° 11765

Texte de la question

M. Jean-Victor Castor attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les graves faits révélés en Guyane concernant neuf militaires soupçonnés d'extorsion au détriment d'orpailleurs clandestins. Selon les informations confirmées par les autorités à *Guyane La 1ère*, une plainte pour extorsion a été déposée le 9 octobre 2024 auprès de la brigade territoriale de Saint-Laurent du Maroni par des orpailleurs illégaux qui affirment s'être fait dérober de l'or et du matériel sur un chantier clandestin situé dans le massif Lucifer, zone forestière classée en ZNIEFF. Les plaignants désignent comme auteurs présumés neuf militaires de l'armée française. Ces derniers auraient agi hors procédure, à titre personnel, en marge des opérations officielles de lutte contre l'orpaillage illégal. Le 5 novembre 2024, les neuf militaires ont été placés en garde à vue par la section de recherches de la gendarmerie de Cayenne. Une enquête est en cours. Si le parquet général a indiqué que la quantité d'or en cause ne s'élèverait pas à trois kilos mais à « quelques dizaines de grammes », ces faits n'en demeurent pas moins extrêmement graves. Ils portent atteinte à l'intégrité de l'action de l'État contre l'orpaillage illégal, alors même que les Guyanais subissent quotidiennement les ravages environnementaux, sanitaires et sociaux de cette activité criminelle ; à la confiance de la population dans les institutions, dans un territoire où les forces armées et de sécurité sont censées jouer un rôle déterminant et à la crédibilité des opérations Harpie, mobilisant chaque jour plus de 300 militaires pour lutter contre ce fléau. Cette affaire vient d'autant plus heurter les Guyanais qu'elle survient dans un contexte où l'orpaillage illégal continue de polluer massivement les fleuves au mercure, de détruire la forêt, la faune et de menacer les populations, en particulier les peuples autochtones. Les Guyanais attendent de l'État un engagement exemplaire dans la lutte contre ce fléau et non des dérives graves susceptibles d'alimenter un sentiment d'impunité. Dans ce cadre, il lui demande quel est l'état d'avancement précis de l'enquête judiciaire interne et externe visant les militaires suspectés ; quelles mesures immédiates ont été prises pour garantir la transparence de la procédure, la suspension ou l'éloignement des agents concernés et la protection des preuves ; quelles garanties le Gouvernement peut apporter pour prévenir à l'avenir tout acte de prédation, de corruption ou de violence commis par des agents de l'État dans les zones d'orpaillage ; quelles actions disciplinaires et pénales seront engagées, le cas échéant, si les faits sont confirmés ; comment le Gouvernement entend restaurer la confiance des populations et des acteurs locaux dans l'intégrité de l'action de l'État en Guyane et comment cette affaire sera prise en compte dans l'évaluation plus large des moyens, du contrôle, de la formation et du cadre d'intervention des forces de sécurité mobilisées dans la lutte contre l'orpaillage illégal. Il lui demande enfin quelles mesures préventives collectives ont été prise au moment où le cours de l'or atteint des records historiques (environ 120 000 euros/kg) ; les Guyanais exigeant et méritant une lutte exemplaire contre l'orpaillage illégal, celle-ci ne saurait tolérer aucune zone d'ombre, aucune dérive, aucune trahison de la part de ceux qui portent l'uniforme de la République.

Texte de la réponse

Le ministre de l'intérieur accorde une très grande attention à la lutte contre l'orpaillage illégal en Guyane dans un contexte marqué par une forte augmentation du cours de l'or et par les risques avérés que fait peser sur la population la pollution au mercure. Ce défi est un enjeu de souveraineté et un enjeu environnemental. En effet, recouvert à 94 % de forêt équatoriale, ce territoire présente une biodiversité exceptionnelle. Celle-ci est néanmoins menacée, notamment par l'orpaillage illégal, du fait de ses réserves aurifères importantes. La

sensibilité de la lutte contre l'orpaillage illégal conduit le ministère de l'intérieur à déployer des moyens importants dans le cadre de la mission Harpie. Il s'agit d'un dispositif comprenant à la fois un contrôle de zone dans la profondeur, des actions aéroportées d'opportunité et des points de contrôle terrestres et fluviaux en forêt et sur le littoral, afin d'endiguer les flux logistiques. Deux escadrons de gendarmerie mobile sont normalement consacrés à cette mission, en plus des unités de gendarmerie départementale de Guyane, de la brigade fluviale et nautique de Matoury, de la section de recherches de Cayenne à travers sa division dédiée à la lutte contre l'orpaillage illégal, de la section aérienne de gendarmerie (SAG) et de l'antenne du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (AGIGN). Cette opération est coordonnée par un état-major commun avec les forces armées en Guyane (FAG). Ce dispositif Harpie a conduit, en 2025, à l'engagement de plus de 1 300 patrouilles de gendarmerie en forêt. Ces actions ont permis le placement en garde-à-vue de 285 individus pour des faits d'orpaillage. Le préjudice causé aux orpailleurs par l'action de l'État via les saisies et destructions est estimé à 140 millions d'euros. La sécurité des Guyanais est prise très au sérieux par l'État. Aussi, le plan de création de 239 brigades lancé par le président de la République prévoit l'implantation de quatre nouvelles unités en Guyane. La première d'entre elles, la brigade fluviale de gendarmerie de Saint-Laurent-du-Maroni, a été créée en mars 2024 et est aujourd'hui pleinement opérationnelle. La gendarmerie accorde par ailleurs une attention particulière au recrutement local, gage de proximité avec la population. S'agissant des faits cités dans la question, le ministre de l'intérieur précise qu'il ne lui appartient pas de les commenter, ne s'agissant pas de militaires du ministère, et ces faits faisant par ailleurs l'objet d'une enquête judiciaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Victor Castor](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche Démocrate et Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11765

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 27 avril 2026

Question publiée au JO le : [16 décembre 2025](#), page 10207

Réponse publiée au JO le : [23 juin 2026](#), page 5750